



Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 13 – 22 août 2012

EN BREF :

Pyrale du maïs (race bivoltine – 2^e génération)

- Les captures de papillons diminuent.
- Les dates de traitements suggérées dans les derniers avertissements demeurent inchangées.

Ver de l'épi

- Les captures de papillons sont en augmentation, soyez vigilants.

Légionnaire d'automne

- Faibles captures de papillons dans certaines régions.

PYRALE DU MAÏS – RACE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

État de la situation

De faibles captures de papillons de pyrale bivoltine (2^e génération) se poursuivent dans des sites situés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Basses-Laurentides, Lanaudière, Estrie, Centre-du-Québec et Outaouais. Selon le dépistage au champ effectué dans quelques sites dans la région de la Capitale-Nationale, il y a présence de quelques larves et/ou de dommages frais de pyrale du maïs.

Stratégie d'intervention

À cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ deux semaines après la pulvérisation.

Dates et fréquence des traitements contre la pyrale bivoltine, pour les régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais

Les dates de traitements suggérées dans l'avertissement **No 10** du 1^{er} août 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10mai12.pdf>) demeurent inchangées.

Visitez les champs qui seront récoltés autour du 29 août pour déceler la présence de jeunes larves de pyrale ou de criblures et intervenez au besoin.



Dates et fréquence des traitements contre la pyrale bivoltine pour les localités ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2^e génération) dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Les dates de traitements suggérées dans l'avertissement **No 10** du 1^{er} août 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10mai12.pdf>) demeurent inchangées.

Pour plus d'information sur le dépistage au champ de la pyrale du maïs, les stratégies d'intervention et les méthodes de lutte, consultez les communiqués suivants :

- Avertissement **No 09** du 25 juillet 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09mai12.pdf)
- Bulletin d'information **No 04** du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf)
- Bulletin d'information **No 01** du 20 avril 2012 intitulé « Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2012 » (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).

VER DE L'ÉPI

Les captures de papillons de ver de l'épi ont augmenté au cours de la dernière semaine. Des papillons ont été capturés dans des sites situés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides, Laval, Mauricie et Montérégie. À certains endroits, des larves de ver de l'épi ont été observées dans des épis de maïs sucré lors de la récolte. Rappelons que lorsque des larves sont visibles dans les épis au champ, il est trop tard pour effectuer un traitement insecticide contre celles-ci.

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsqu'ils ont des **soies fraîches**. Les papillons femelles sont attirés par les soies, où ils peuvent pondre des œufs pendant une période de 10 jours. Donc, si vous avez capturé des papillons dans les 10 derniers jours, il est important de maintenir la protection des champs qui sont au stade soies fraîches pendant cette période. Pour tous les détails sur le ver de l'épi et la stratégie d'intervention recommandée contre ce ravageur, consultez le bulletin d'information **No 04** du 23 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai12.pdf>) intitulé « Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Dans la dernière semaine, des papillons de légionnaire d'automne ont été capturés à de faibles niveaux dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides, Montérégie. Aucune observation de larves n'a été rapportée. Dépistez régulièrement vos champs de maïs sucré tardif afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Pour plus d'information sur l'identification de la légionnaire d'automne et la stratégie d'intervention contre ce ravageur, consultez l'avertissement **No 11** du 9 août 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11mai12.pdf>).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, aversisseuse – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Frêchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, aversisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – maïs sucré – 22 août 2012

